



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

1er regiment du train

Question écrite n° 46399

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le projet de départ du 1er regiment du train de la caserne Mortier, dans le XXe arrondissement de Paris, afin de regrouper à Vincennes les établissements de cette unite. Il lui demande de preciser l'avenir du site ainsi libere, boulevard Mortier. Le projet d'extension des locaux de la DGSE, installée caserne des Tourelles, paraît manifestement insuffisant pour occuper l'ensemble de la surface libérée par le 1er regiment du train. Envisage-t-il, en concertation avec la Ville de Paris, de ceder une partie de ces terrains pour la creation d'un equipement public, et notamment d'un lycee dont l'Est parisien manque actuellement. Il aimerait également connaître l'avenir envisagé pour le stade H.-Pate, rattaché au 1er regiment du train, sachant qu'il serait souhaitable, après le départ de cette unite, de l'affecter à la Ville de Paris, afin notamment de répondre aux besoins du sport scolaire.

Texte de la réponse

La totalité des services relevant de la direction generale de la securite extérieure (DGSE) devait initialement s'installer dans de nouveaux locaux dont la construction était envisagée sur le site du fort de Noisy-le-Sec, à Romainville. Toutefois, compte tenu des crédits prévus par la loi de programmation militaire 1997-2002 et de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, le ministère de la défense a recherché une solution plus économique d'extension de la DGSE. C'est pourquoi, le choix de la caserne Mortier, occupée par le 1er Regiment du train, située en face du siège de la DGSE, a été retenu. Cette caserne sera réutilisée en totalité, à la seule exception du bâtiment destiné au logement des cadres célibataires, qui sera maintenu dans son actuelle destination. S'agissant du stade Henri-Pate, propriété de la Défense, cette installation fera l'objet d'un échange avec l'aire de stationnement située à côté de la caserne Mortier et louée actuellement à la ville de Paris. Les modalités de cette opération sont en cours de négociation. Par ailleurs, dans le cadre de l'information des élus et des collectivités locales sur la destination des emprises occupées par les unités dissoutes ou transférées, le maire de Paris a été avisé de la décision du ministre de la défense de conserver entièrement dans son patrimoine la caserne Mortier.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46399

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6535

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1358